



**Programme d'aide financière à l'intention des familles
défavorisées dans le cadre des camps de jour**

Présenté par Martin Pouliot, Directeur des loisirs

NOVEMBRE 2011



Règles et procédures

1. Mandat

Par l'intermédiaire de la Commission municipale des loisirs, permettre à des jeunes âgés entre 4 et 15 ans provenant de familles défavorisées de Saint-Ferréol-les-Neiges de participer aux activités des camps de jour réalisés par notre municipalité.

2. Objectifs :

Aider au développement de jeunes de 4 à 15 ans de notre municipalité provenant de familles défavorisées.

Permettre à des jeunes de 4 à 15 ans de notre municipalité provenant de familles défavorisées de réaliser des activités avec d'autres jeunes de leur âge dans un cadre animé et sécuritaire.

Briser l'isolement chez les jeunes de 4 à 15 ans de notre municipalité provenant de familles défavorisées.

Permettre aux jeunes de 4 à 15 ans de notre municipalité provenant de familles défavorisées de vivre des expériences positives et de développer des habiletés sociales et leur estime de soi.

3. Fonctionnement :

Tout au long de l'année, des sommes d'argent seront amassées auprès d'entreprises et de particuliers. De plus, un montant de 500 \$ sera octroyé par la municipalité à chaque début d'année. Ce montant sera puisé à l'intérieur du budget des loisirs. Les sommes de tous les donateurs seront encaissées par le comptoir d'entraide de Saint-Ferréol-les-Neiges. Au besoin, des reçus de charité pourront être émis par la Fabrique de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Au début du mois de juin de chaque année, une analyse des montants reçus sera fait afin d'évaluer le nombre de jeunes qui pourront bénéficier de ce programme d'aide financière pour le prochain été. La base d'aide est la suivante et devra être révisée d'année en année :

- permettre à un jeune de 4 à 10 ans de participer aux activités du programme les Explorateurs pendant 7 semaines, à raison de 3 jours par semaine ou une contribution équivalente pour sa participation aux programmes Ados-Aventure ou RAM;



Le choix des participants se fera par un comité formé du directeur des loisirs, un représentant du CLSC Orléans et un représentant du comptoir d'entraide. Chaque dossier sera gardé confidentiel.

L'aide financière de ce programme d'aide sera versée par le comptoir d'entraide à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges au mois de septembre de chaque année. Les sommes non-utilisées d'une année pourront être reportées l'année suivante.

Un rapport sommaire de ce programme d'aide financière sera remis à la Commission municipale des loisirs au mois de septembre de chaque année.